



EDITO

DEVOIR DE VACANCES ET TROU DANS LA CAISSE

A quelques encablures des discussions sur le projet de loi de finances 2026, discussions de tous les dangers pour la composition de l'Assemblée nationale, on peut suggérer à chacun, responsables politiques comme citoyens, de mettre à profit les congés d'été pour se pencher sur l'état des finances publiques. Une sorte de devoirs de vacances nécessitant du temps pour la réflexion tant les comptes de la Nation se sont encore dégradés depuis quelques mois et risquent de continuer à périliter dans les prochains. A observer les mêmes indicateurs par-delà les frontières, ce n'est guère mieux, en particulier aux Etats-Unis, qui viennent de voter en faveur d'un texte législatif d'envergure, le One Big Beautiful Bill.

La France très endettée mais loin d'être un cas isolé

L'été 2025 sera assurément studieux. Il s'agit en effet de se pencher sur le chevet des comptes publics, dont les résultats ne sont guère réjouissants. Dans une publication récente, le très sérieux Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) fait état de la dette publique. A la fin du premier trimestre 2025, elle s'établit à 3 345,8 milliards d'€, un chiffre record, qui représente 114% du PIB national. La hausse est de 40,5 milliards, alors qu'elle n'était que de 3,8 au trimestre précédent. C'est du côté de l'endettement de l'Etat qu'il faut chercher l'origine de cette amplification de la dette publique. La contribution de l'Etat à l'alourdissement de la dette s'accroît de près de 37 milliards, succédant à une baisse au trimestre précédent (-3,7). En revanche, les dettes des autres administrations centrales sont stables.

A ce panorama il convient d'ajouter que la dette des administrations de sécurité sociale et celles des collectivités locales augmente (respectivement +3,3 et +0,6 milliards). Quant au déficit public de la France, il a frôlé en 2024 les - 6 % du PIB.

La France n'est évidemment pas un cas isolé. Selon Eurostat, la dette publique en Italie est encore de 135% du PIB. La particularité de notre voisin transalpin réside tout de même dans une nette contraction du déficit public par rapport au PIB. Celui-ci est en effet passé de - 7,2 en 2023 à - 3,4% du PIB en 2024. Quant à la Grèce, si la dette publique a reculé, elle demeure la plus élevée de la zone euro, avec 154% du PIB contre 163,9% en 2023.

L'océan de dettes publiques s'agrandit si l'on intègre celle des Etats-Unis. Avec la loi budgétaire votée par le Congrès, la dette va s'accroître de plus de 3 300 milliards, pour se fixer à 36 000 milliards de dollars dans les années qui viennent. En 2025, la dette atteindra 122% du PIB fédéral. A ce rythme, selon le Trésor américain, le ratio devrait s'établir aux alentours de 200% en 2050, et de 535% en 2100.

Dans tous les cas de figure, il est requis de prendre la mesure de la charge d'intérêt qu'il faut pour chacun des Etats, versée pour emprunter et financer le déficit et la dette publics. En France, au début du mois de juillet, le rendement de l'obligation d'Etat sur 10 ans a frôlé les 3,3 %, alors que l'Allemagne se finançait à 2,56%, l'Italie à 3,47, et les Etats-Unis à 4,35%. La charge de la dette pour Paris s'est fixée en 2024 à plus de 46 milliards d'€, les estimations pour 2025 se situant autour de 54 milliards d'€.

EDITORIAL (SUITE)

Paris doit sortir sa calculette sous une épée de Damoclès

Une trêve estivale qui s'annonce studieuse à n'en pas douter. De combien réduire les dépenses publiques et surtout lesquelles ? Quelle marge de manœuvre en matière de hausse de la fiscalité ? Quelle catégorie de citoyens devra être davantage ponctionnée que les autres ? Les retraités ? Les actifs ? Puiser dans un taux d'épargne nationale bien fourni (18,2% du Revenu disponible brut) ? De graves dilemmes attendent le gouvernement, et les choix engageront les années qui viennent. D'autant plus que la Commission européenne est en embuscade, toujours prompte à dégainer la procédure pour déficits excessifs, et qu'il se dit que le FMI pourrait s'immiscer dans les débats, agitant le spectre de la mise sous tutelle du pays.

Cruelle époque, car la publication de ces chiffres intervient au moment même où les discussions relatives au Cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP) s'engagent et qu'il va falloir déterminer les montants des contributions des Etats membres. En toile de fond, la question du financement de la défense européenne, de la PAC, des transitions énergétiques et écologiques, dont on sent bien qu'elles baissent en audience....

Une époque d'autant plus violente que l'Insee, toujours lui, a rendu publiques ses prévisions de croissance pour 2025. C'est faible (+0,6% sur l'année), très faible. Pas de quoi voir affluer au fil des mois des rentrées fiscales dont on sait qu'elles sont corrélées à l'état de la croissance économique. Lâcher l'inflation pour susciter une érosion de la dette ? Toujours possible, mais ce serait prendre le risque d'un affaiblissement d'une consommation déjà peu vigoureuse, hypothéquant au passage une croissance économique malmenée par l'incertitude ambiante.

Les décisions retenues, les orientations privilégiées, quelles qu'elles seront, provoqueront assurément des tensions parlementaires, à un moment où la dissolution redevient possible. A quoi s'ajoute une politique commerciale américaine agressive, revancharde même, qui ne sera pas sans effet sur l'économie de la France et sur celles des 26 autres Etats membres, sur certaines branches, à commencer par l'agriculture.

Une période d'une extrême complexité, pour la France, en proie à une instabilité potentielle, voire effective, et qui, de surcroît, se projette déjà dans des échéances électorales qui risquent de figer pour deux années des perspectives pourtant cruciales.

L'été sera-t-il paisible, agité ? Rendez-vous en septembre pour en reparler..

La France dans un cercle vicieux



Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

SOMMAIRE

- **Vers un accord renouvelé entre l'UE et l'Ukraine**
- **SIQO : la qualité peut-elle résister à la crise ?**
- **Microbiote et alimentation : un marché en pleine fermentation**



VERS UN ACCORD RENOUVELÉ ENTRE L'UE ET L'UKRAINE

Une nouvelle étape des relations entre l'Union européenne et l'Ukraine est en train de se négocier à l'heure où nous écrivons ces lignes. Le premier pas avait été franchi à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, avec un accord d'association entre l'UE et l'Ukraine qui prévoyait des contingents d'importation pour un certain nombre de matières premières agricoles. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a permis de franchir une deuxième étape avec, d'une part, la suspension provisoire des quotas et des taxes sur les importations de matières premières ukrainiennes, et, d'autre part, la candidature de l'Ukraine pour adhérer à l'UE. Mais la libéralisation des échanges avec l'Ukraine a eu des impacts importants sur le secteur agricole européen, ce qui a nécessité des mesures d'ajustement, avec la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde ou « freins d'urgence » pour limiter les importations européennes de certaines matières premières sensibles.

Depuis début juin, les mesures d'exception adoptées depuis juin 2022 ont pris fin, avec un retour en arrière pour les relations entre les deux entités : l'accord qui prévalait avant la guerre est de nouveau d'actualité. Cette situation ne devrait être que transitoire, alors que l'Ukraine et l'UE négocient une révision de l'accord d'association avec plusieurs objectifs affichés pour l'UE : renforcer les relations commerciales avec l'Ukraine tout en préservant le secteur agricole européen, du moins pour certaines matières premières jugées sensibles, et offrir des perspectives de plus long terme aux opérateurs. Où en sont les négociations et quelles seront les conséquences de ce nouvel accord pour l'agriculture européenne ?

Les points de discussion entre l'UE et l'Ukraine

La révision de l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine fait l'objet de négociations, chacune des entités souhaitant préserver ses intérêts tout en opérant un rapprochement. Bien sûr, la situation particulière de l'Ukraine, avec une guerre longue qui s'installe sur le territoire, et un soutien américain qui s'affaiblit, crée une responsabilité spécifique pour l'UE.

D'après les récentes déclarations des autorités européennes, ce nouvel accord est conditionné à l'alignement progressif de l'Ukraine sur les normes de production européennes d'ici 2028. Ces normes concernent notamment le bien-être animal, l'utilisation des pesticides ou l'utilisation des médicaments vétérinaires. Qui dit normes, dit contrôles, et il conviendra de vérifier ce que l'accord prévoit en la matière.

Côté européen, les quotas d'importation dépendraient de la « sensibilité » des matières premières agricoles concernées :

- pour certains produits, les contingents d'importation ne changeraient pas (viande de bœuf, viande de porc et viande ovine) ;
- pour d'autres produits, les quotas sont relevés (viande de volaille, œufs, blé, maïs, orge, avoine, amidons, sucre, certains produits laitiers, jus de pomme, miel...) ;
- pour les produits moins sensibles, les quotas seraient supprimés, comme pour le lait fermenté, les champignons ou les préparations culinaires.

¹La productivité apparente du travail correspond au rapport entre la production (généralement mesurée en valeur ajoutée) et le volume de travail utilisé (mesuré en heures travaillées ou en nombre de personnes).

►► VERS UN ACCORD RENOUVELÉ ENTRE L'UE ET L'UKRAINE (SUITE)

Evolution de quelques contingents d'importations de produits ukrainiens

Des quotas d'importations révisés selon les produits

Produits	Quota annuel actuel en tonnes (depuis le 06/06)	Proposition actuelle de quota (en tonnes)
Blé	1 000 000	1 300 000
Maïs	650 000	1 000 000
Orge	350 000	450 000
Avoine	4 000	7 700
Sucre	20 070	100 000
Miel	6 000	35 000
Viande de volaille	90 000	120 000
Œufs	6 000	18 000

Source : Commission européenne

Il est intéressant de noter que tous les produits qui ont bénéficié du mécanisme de frein d'urgence depuis l'an dernier voient leur contingent d'importation augmenter. 40 produits sont concernés par des contingents d'importation. Côté ukrainien, les contingents d'importation de viande de volaille, de viande porcine et de sucre, seraient augmentés, passant à, respectivement, 120 000 t, 45 000 t et 100 000 t. Cette révision de l'accord d'association prévoit de nouveaux mécanismes de sauvegarde qui peuvent être actionnés par l'Ukraine, par l'UE ou par l'un des Etats membres si les nouvelles mesures provoquaient des impacts négatifs.

Ce projet de révision de l'accord d'association doit encore être validé par le Conseil de l'Union européenne, puis adopté par le Comité d'association Union européenne-Ukraine avant d'entrer en vigueur. En attendant, l'ancienne version de l'accord d'association est celle qui régit les échanges entre les deux entités.

Quelles seront les incidences sur les échanges entre l'Ukraine et l'UE ?

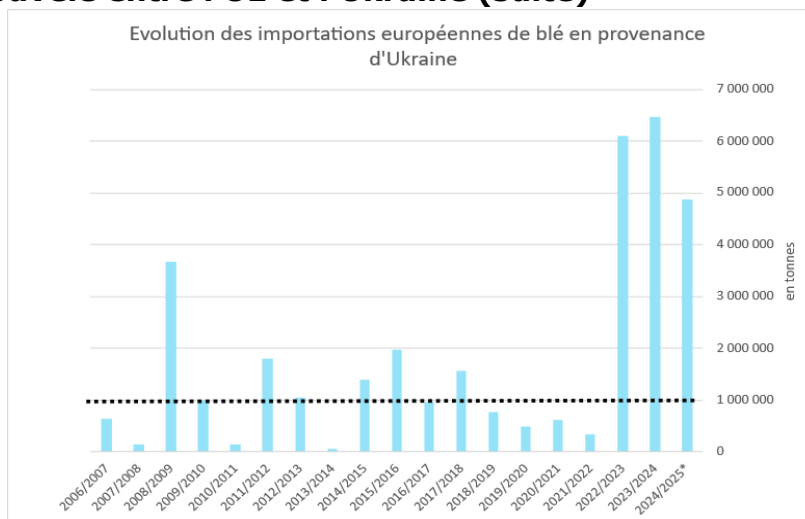
Prenons quelques exemples de matières premières agricoles « sensibles » pour mesurer les évolutions récentes des échanges entre l'UE et l'Ukraine.

Le blé bénéficiait d'un quota d'importation d'un million de tonnes (Mt) avant le déclenchement de la guerre en Ukraine. Entre juin 2022 et juin 2025, le blé ukrainien a pu entrer dans l'Union européenne sans taxes et sans quotas : les importations sont passées de 350 000 t en 2021/2022 à près de 6,5 Mt en 2023/2024 (les campagnes sont comptabilisées de juillet à juin de l'année suivante). Cette matière première bénéficiait d'un mécanisme de « surveillance » : l'impact des importations ukrainiennes de blé sur le marché européen était suivi de près, et cette surveillance n'a pas entraîné de mesures de limitation des importations ukrainiennes. Actuellement, le quota d'importation en vigueur, s'élève à 700 000 t d'ici la fin de l'année, qui s'ajoutent aux plus de 2 Mt importées depuis janvier. Le nouvel accord d'association prévoit un contingent de 1,3 Mt par an.

Quelle que soit la date d'adoption du nouvel accord, les importations de blé ukrainien devraient nettement décroître par rapport aux trois dernières campagnes. Le blé ukrainien va devoir trouver d'autres marchés, alors que les exportations ukrainiennes de la campagne 2025/2026 sont attendues autour des 15 Mt. La concurrence entre les blés ukrainiens et les blés français sur les marchés internationaux sera plus forte, mais les échanges intra-européens seront moins impactés par la concurrence des blés ukrainiens.



Vers un accord renouvelé entre l'UE et l'Ukraine (suite)



Source : Commission européenne

* : données arrêtées au 23/06/25

En noir : contingent d'importation de blé ukrainien mis en place en 2017, interrompu en juin 2022 et réactivé en juin 2025

Les conséquences des nouveaux contingents d'importations seront différentes selon les différentes céréales :

Les conséquences des contingents sont différentes selon les céréales

- les importations d'avoine ont été assez fluctuantes depuis le début de la guerre et elles ont atteint un pic en 2023/2024 à plus de 7 500 t ce qui avait provoqué la mise en place du frein d'urgence l'an dernier. Depuis le début de l'année, plus de 4 500 t d'avoine ukrainienne ont été importées, et le quota actuel pourrait permettre d'importer 2 330 t d'avoine supplémentaires d'ici la fin de l'année. Le nouveau quota envisagé s'élève à 7 700 t. Les importations d'avoine ukrainienne, sous réserve de disponibilités, vont sans doute se poursuivre à un rythme soutenu.
- Les importations de maïs resteront élevées pour répondre aux besoins européens, l'UE étant l'un des principaux importateurs mondiaux de cette matière première. Le contingent d'importation a, en effet, peu d'impact sur les importations de maïs ukrainien qui se sont établies entre 6,5 Mt et 15 Mt depuis 2017/2018, bien au-delà du contingent de 1 Mt prévu dans l'accord d'association.

Les importations européennes de sucre ont presque été multipliées par 10 entre 2021/2022 et 2022/2023 (les campagnes couvrent la période octobre/septembre), et elles ont atteint un pic en 2023/2024 à plus de 500 000 t. Le frein d'urgence, actionné en juillet 2024, a permis de réduire fortement les importations, qui, entre octobre 2024 et février 2025 ont atteint 30 000 t. Il est fort probable que les Ukrainiens exporteront les 100 000 t de sucre prévus dans la révision de l'accord, sachant que leur potentiel d'exportation est estimé autour des 180 000 t. Pour le marché européen, la situation sera intermédiaire entre la situation d'avant-guerre et les deux dernières campagnes.

L'augmentation du quota ukrainien d'importation de sucre européen aura sans doute peu d'incidence, l'ancien quota de 40 000 t n'ayant été rempli qu'une fois en 2020/2021.

Une nouvelle phase qui annonce une intensification des échanges

Nous en aurons plus dans quelques semaines sur la révision de l'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE. C'est une nouvelle configuration qui se profile pour les marchés européens et ukrainiens, avec des échanges qui vont se renforcer, dans cette phase préparatoire d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Il sera intéressant de suivre quelles mesures de sauvegarde seront mises en place de part et d'autre, et quels mécanismes de surveillance seront envisagés pour détecter les distorsions de marché. De même, la montée des exigences sur les productions ukrainiennes sera un élément important à considérer, car, en toute logique, il devrait contribuer à réduire l'écart de compétitivité entre ces deux puissances agricoles.



Clarisse Bonhomme

clarisse.bonhomme@apca.chambagri.fr



SIQO : LA QUALITÉ PEUT-ELLE RÉSISTER À LA CRISE ?

Dans un contexte marqué par une inflation alimentaire persistante – bien que moins prononcée que dans les années 2022-2023 – et une consommation qui reste atone, les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) suscitent un intérêt renouvelé. Représentant une part croissante de la production agricole française, ces démarches – AOP, IGP, Label Rouge, Agriculture Biologique, notamment – portent des promesses de meilleure valorisation pour les producteurs et de différenciation sur les marchés. Mais dans quelle mesure ces produits résistent-ils réellement aux chocs économiques récents ?

RÉSILIENCE ET VULNÉRABILITÉS DES SIQO FACE AUX CRISES RÉCENTES

En trois ans, les prix alimentaires ont grimpé de près de 20 % : les arbitrages de consommation n'épargnent pas les SIQO

2023 : année de basculement pour la Bio

Fromages AOP, œufs Label Rouge, fruits IGP : certaines filières semblent mieux résister

Depuis 2022, l'économie française traverse une période d'inflation marquée, en particulier sur les produits alimentaires. Après un pic à +16 % en rythme annuel au premier trimestre 2023, l'inflation alimentaire a ralenti au cours de l'année 2024, mais les niveaux restent durablement élevés par rapport à ceux d'avant crise : selon l'INSEE, les prix de l'alimentation (indice IPC) s'établissaient à 132,19 (base 100 = 2015) en mars 2025, contre 110,49 en janvier 2022. Cela représente une hausse de près de 20 % entre début 2022 et mars 2025. Dans ce contexte, le pouvoir d'achat des ménages a été mis sous tension, conduisant à une baisse des volumes achetés, notamment pour les produits perçus comme plus chers, à l'image des produits sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO). Ces démarches – appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), Label Rouge, Agriculture Biologique, Spécialité traditionnelle garantie (STG) – regroupent en 2024 environ 13 500 entreprises agroalimentaires et 150 000 exploitations agricoles, selon les chiffres de l'INAO. Elles représentent une part significative de la production agricole française : à titre d'exemple, en 2022, la valeur économique totale des produits sous SIQO était estimée à plus de 40 milliards d'euros.

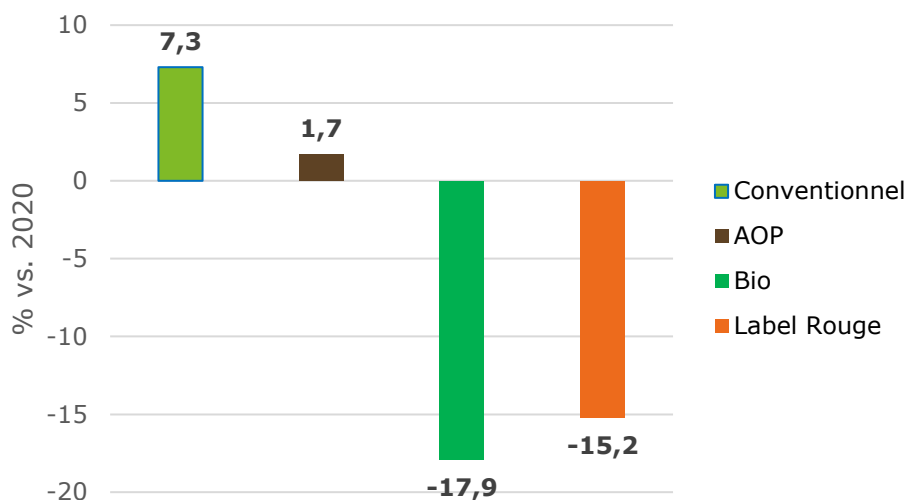
Malgré cette importance économique, la dynamique de ces démarches a été contrastée au cours des dernières années. Le label Agriculture Biologique a connu un net repli, à la fois en termes de surfaces engagées et de consommation. Selon l'Agence Bio, la surface agricole utile en bio a reculé pour la première fois en 2023, et les ventes de produits bio ont diminué de 12 % en grande distribution entre 2021 et 2023. Cette baisse s'explique notamment par un recentrage des consommateurs sur des produits moins onéreux.

À l'inverse, certaines filières sous AOP ou IGP ont montré des signes de résistance, notamment en termes de valeur ajoutée. Dans les filières fromagères, par exemple, les produits sous appellation conservent un attrait important à l'exportation et bénéficient d'un positionnement patrimonial fort, bien que leurs volumes aient légèrement reculé en 2023. D'autres produits, comme les œufs sous Label Rouge ou certains fruits et légumes IGP, semblent également mieux préserver leur place dans le panier des ménages. La situation varie toutefois fortement selon les bassins de production et les circuits de distribution.

Ces tendances semblent se confirmer dans les données de consommation issu de *Kantar Worlpane* et traitées dans une étude de FranceAgriMer réalisée en mars 2025¹ (graphique). Entre 2020 et 2023, alors que les ventes de produits conventionnels ont progressé de 7,3%, les dépenses en produits sous SIQO ont nettement reculé à l'exception des produits AOP, représentés largement par la filière fromagère.

►► SIQO : LA QUALITÉ PEUT-ELLE RÉSISTER À LA CRISE ? (SUITE)

Évolution des dépenses par SIQO suivis, en 2023 par rapport à 2020



Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer

En somme, si les SIQO conservent une image positive auprès des consommateurs et offrent une voie de différenciation pour les producteurs, ils restent exposés aux arbitrages budgétaires des ménages. Leur capacité à maintenir leur position dépend désormais de leur aptitude à démontrer concrètement leur plus-value — économique, sociale et environnementale — dans un environnement toujours plus concurrentiel et inflationniste.

FREINS STRUCTURELS ET ENJEUX DE RECONNAISSANCE

Malgré les signes de résilience observés dans certaines filières, les produits sous SIQO ne sont pas à l'abri des tensions économiques qui traversent l'ensemble du secteur agroalimentaire et des répercussions exercées par le contexte international. Plusieurs défis structurels freinent aujourd'hui leur développement ou fragilisent leur pérennité.

Le premier frein réside dans le coût de production structurellement plus élevé de ces produits. Les cahiers des charges imposent des pratiques spécifiques (alimentation, conduite de troupeaux, aire géographique restreinte, transformation artisanale ou semi-artisanale, etc.), qui engendrent des coûts supplémentaires en main-d'œuvre, en intrants de qualité, en temps de production ou en logistique. Ces coûts doivent être compensés par une plus-value suffisante sur les prix de vente, ce qui suppose une demande solvable et constante. Or, depuis 2022, les arbitrages des ménages, y compris dans les classes moyennes, se sont souvent faits au détriment de ces produits. Un sondage de l'IFOP publié en novembre 2023 indiquait ainsi que 62 % des consommateurs déclaraient avoir réduit leur achat de produits sous SIQO pour des raisons de prix, bien que leur image perçue reste globalement positive.

Le deuxième enjeu tient donc à une baisse de consommation ou une stagnation dans plusieurs segments, à commencer par l'agriculture biologique. Si la bio reste le principal contributeur en valeur parmi les SIQO (hors vin et spiritueux), elle a subi un retournement de conjoncture brutal : recul des conversions, hausse des dé-conversions, saturation du marché. La surface agricole utile (SAU) certifiée bio a légèrement reculé successivement de 2% pour l'année 2023 et 2024, après une décennie de forte croissance.

La qualité certifiée impose des coûts plus élevés... mais sans toujours garantir une valorisation suffisante

Trop de labels, trop peu de clarté : la distinction entre AOP, IGP ou Label Rouge reste floue pour beaucoup de Français

Le troisième défi – sans doute plus ancien – est lié à la lisibilité des labels et à leur capacité à convaincre le consommateur final. La multiplication des mentions valorisantes (SIQO officiels, mentions privées, labels distributeurs, etc.) contribue à une certaine confusion dans l'esprit du public. Cette faiblesse de reconnaissance constitue un frein à l'achat, en particulier dans un environnement où les critères de prix deviennent prioritaires.

Par ailleurs, plusieurs démarches SIQO rencontrent des difficultés internes : baisse de l'engagement des producteurs, départ d'opérateurs économiques, parfois tensions sur la gouvernance entre acteurs des filières. L'INAO recense actuellement une trentaine d'appellations ou indications géographiques « en veille » ou en re-questionnement, notamment dans les filières charcutières ou laitières. Des producteurs quittent parfois la démarche faute de débouchés ou de valorisation suffisante.

Enfin, la capacité de ces produits à s'intégrer dans les circuits de grande distribution reste contrastée. Si certaines AOP ou Labels Rouge sont bien référencés, d'autres peinent à atteindre les linéaires, ou ne sont pas identifiés clairement. Les GMS (Grandes et moyennes surfaces) restent pourtant le premier point de contact avec le consommateur pour nombre de produits alimentaires. Le développement de la vente directe, du e-commerce ou des circuits spécialisés (magasins bio, épiceries fines, restauration collective) offre des opportunités, mais ces canaux restent limités en volume.

QUELLES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR LES SIQO ?

Face aux tensions économiques récentes et aux mutations des comportements de consommation, les démarches sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) se trouvent à la croisée des chemins. Si elles ont démontré leur capacité à structurer des filières durables et à créer de la valeur localement, leur développement futur dépendra de leur aptitude à s'adapter aux nouvelles contraintes économiques, aux attentes sociétales, mais aussi aux orientations des politiques publiques.

Un des leviers majeurs identifiés est celui de l'information et de la pédagogie auprès des consommateurs. L'amélioration de la lisibilité des labels, la clarification des différences entre AOP, IGP, Label Rouge et Bio, ou encore la mise en avant de leurs impacts (revenu agricole, emploi local, respect de l'environnement, bien-être animal...) constituent des pistes déjà explorées par plusieurs interprofessions. Le programme européen Enjoy It's From Europe, par exemple, finance des campagnes de communication pour valoriser les produits sous SIQO dans plusieurs États membres, dont la France. Mais la portée de ces initiatives reste encore limitée.

Au-delà de la communication, l'accompagnement économique des filières est également déterminant. Dans le cas de l'agriculture biologique, les aides à la conversion ont été prolongées et renforcées par le plan « Bio 2027 » annoncé en 2023 par le ministère de l'Agriculture. Cependant, les professionnels du secteur réclament une véritable politique de soutien à la consommation, via la restauration collective, des chèques alimentaires ciblés, ou des exonérations fiscales pour les circuits courts et les produits durables. À ce jour, les dispositifs restent partiels, et leur efficacité sur les volumes écoulés reste difficile à mesurer.

Renforcer la légitimité des SIQO auprès des consommateurs

À l'export, les SIQO bénéficient d'un fort capital d'image... mais les tensions commerciales pourraient changer la donne

La montée en gamme des produits alimentaires français, prônée à travers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), pourrait aussi offrir des opportunités pour les SIQO. En intégrant des critères environnementaux plus stricts (réduction des intrants, agroécologie, adaptation au changement climatique), certaines filières pourraient accentuer leur caractère distinctif. Cela implique cependant une évolution des cahiers des charges et un dialogue étroit entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Les SIQO peuvent également jouer un rôle accru dans les territoires. En lien avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) ou les initiatives régionales, ils peuvent contribuer à la relocalisation de la production, à la préservation de l'emploi agricole et artisanal, et au renforcement de la souveraineté alimentaire. À condition toutefois de pouvoir faire face à la concurrence d'autres produits valorisés (local, HVE, « sans label »), parfois moins exigeants mais plus accessibles.

Enfin, l'ouverture à l'exportation constitue un axe stratégique pour certaines filières. Les produits sous SIQO bénéficient d'une reconnaissance croissante à l'international, notamment en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient ou en Amérique du Nord. Dans les dernières données disponibles, publiées par l'INAO pour l'année 2022, les exportations de vins et spiritueux sous SIQO affichaient une croissance soutenue (+11,7 % pour les spiritueux, +20 % en volume pour les vins AOP/IGP). En revanche, les données plus récentes sur les exportations de produits agroalimentaires sous SIQO n'ont pas encore été publiées par l'INAO. En l'absence de chiffres consolidés pour 2023 ou 2024, il est difficile de mesurer précisément l'évolution des performances sur ces segments. Néanmoins, plusieurs filières (fromagères, charcutières, fruits et légumes IGP...) semblent conserver une présence significative sur les marchés extérieurs, souvent en lien avec un positionnement patrimonial fort.

Ce développement international pourrait toutefois être mis à mal par les tensions commerciales croissantes, notamment avec les États-Unis. En effet, à défaut d'un accord d'ici le 9 juillet 2025, l'Administration américaine envisage de mettre en œuvre un mécanisme dit de « tarifs réciproques » qui entraînerait une hausse automatique des droits de douane sur de nombreux produits importés, potentiellement jusqu'à 50 %. Bien que la liste précise des produits visés n'ait pas été communiquée, les produits agroalimentaires européens, y compris ceux sous SIQO, pourraient être directement impactés. Pour certaines filières déjà bien implantées sur le marché américain ces nouvelles barrières tarifaires représenteraient un risque sérieux en termes de compétitivité, de volumes exportés et de rémunération des producteurs.

Dans ce paysage alimentaire en recomposition, les produits sous SIQO incarnent une ambition agricole et sociétale qui dépasse la simple logique marchande : celle de valoriser des savoir-faire, des territoires. Mais leur pérennité dépendra moins de leur héritage que de leur capacité à se rendre accessibles et désirables dans un monde marqué par de fortes incertitudes économiques.



Jean Di Costanzo

jean.dicostanzo@apca.chambagri.fr



Les cuisines traditionnelles à travers le monde ont inclus, et ce depuis le Néolithique, des aliments fermentés – par exemple à des fins de conservation – dont la richesse en micro-organismes est synonyme de bienfaits pour la santé humaine. Céréales ou légumineuses fermentées (soja, son de riz, pain au levain...), vin, bière, produits laitiers (fromages, yaourts), légumes (à l'instar du chou), sont présents dans de nombreuses cultures – un des exemples les plus diffusés étant sans doute celui de la diète nipponne. Néanmoins, le développement des transports et de techniques de conservation modernes des aliments, associé à l'urbanisation des populations, a contribué au déclin de la consommation d'aliments fermentés.

Toutefois, le marché des aliments fermentés connaît un renouveau et un franc succès en France et à l'international. Le grand public des pays développés est de plus en plus sensibilisé – et sensible – aux informations sur les liens entre alimentation et santé, notamment sur la santé intestinale, et à l'impact de celle-ci sur le reste de l'organisme et en particulier la santé mentale. Récemment, la communauté scientifique a également mis en avant des liens entre une consommation importante d'aliments riches en fibres et fermentés et une plus faible exposition au risque de contracter la Covid-19.

Face à cette recrudescence de l'intérêt porté par les Français à la santé à travers l'alimentation – celle-ci arriverait comme troisième critère des choix alimentaires, derrière le prix et les goûts –, l'industrie agro-alimentaire s'organise pour proposer des réponses alimentaires aux consommateurs. Le marché des produits fermentés, si l'on ne tient pas compte des boissons alcooliques et du fromage (dont les vertus de la fermentation ne sont pas mobilisées dans les stratégies de commercialisation), est évalué à 54,5 milliards de dollars au niveau mondial en 2024 et est prévu d'évoluer à la hausse à un rythme de +2,7 % par an à l'horizon 2030 (source : Research and Markets). Les boissons, les produits laitiers, et les produits de boulangerie en constituent le cœur. Reflet de cette segmentation, le dépôt de brevets pour des innovations portant sur le kéfir, le kombucha ou encore le levain, et plus généralement pour les produits fermentés, est ainsi en forte progression depuis le milieu des années 2010 (d'après les résultats issus de Google Patents).

Parmi les principaux dépositaires de brevets de produits fermentés, on compte Danone, Chr. Hansen A/S (entreprise danoise appartenant à la gigantesque fondation d'entreprise Novo Nordisk), l'entreprise japonaise Yakult (dont le premier actionnaire est justement Danone), la firme coréenne CJ CheilJedang Corporation. Sans oublier Nestlé, qui travaille par exemple au développement de produits végétaux protéinés en faisant intervenir des processus de fermentation. Lactalis a lancé ses kéfirs... Supplanteront-ils un jour les laits ribots et leben ?

L'ironie de ces développements est qu'ils portent sur des savoirs traditionnels, vieux de près de 10 000 ans pour certains, et désormais mobilisés par l'industrie agro-alimentaire. L'habileté de l'innovation réside dans ce fait que devant l'appauvrissement de la richesse de notre alimentation en micro-organismes bénéfiques, lui-même en partie causé par la standardisation de notre alimentation et l'ultra-transformation des aliments, des firmes multinationales viennent proposer des solutions commerciales pour restaurer notre microbiote. Cela confère au génie entrepreneurial n'est-il pas ?

Un marché
évalué à 54,5
milliards de
dollars



Contact : Marine Raffray

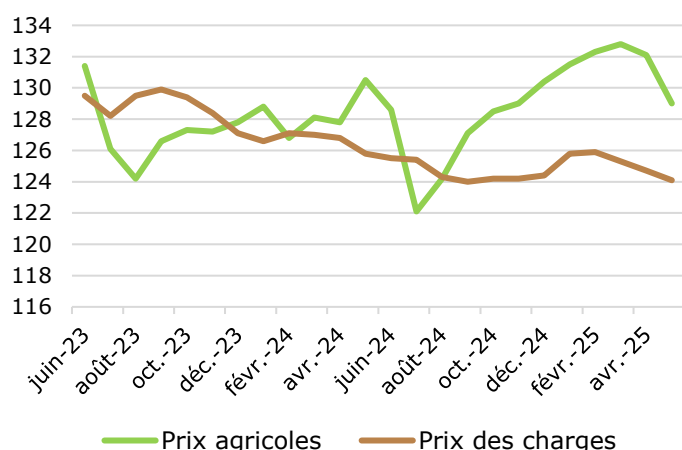
marine.raffray@apca.chambagri.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

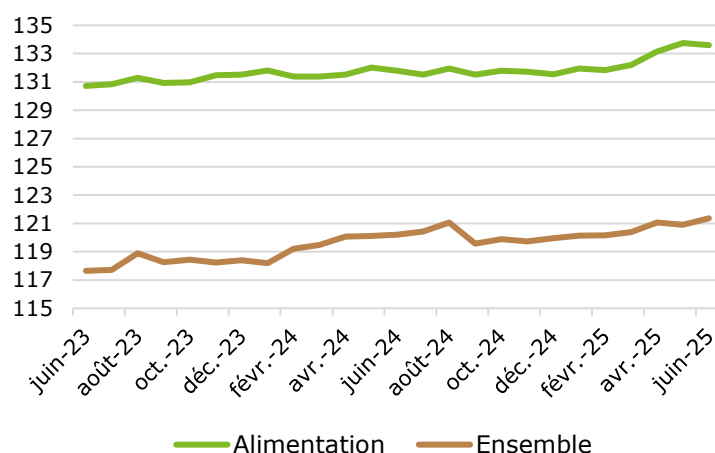
	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Inflation	0,4%	1,0%	3,2%
Prix alimentaire	-0,1%	1,4%	2,2%
Prix agricoles	-2,4%	-1,2%	-1,2%
Prix des charges	-0,5%	-1,4%	-5,2%

Lecture du tableau : L'évolution de l'inflation et des prix alimentaires est présentée par rapport au mois de mai, tandis que celle des prix agricoles et des prix des charges est établie par rapport au mois de avril.

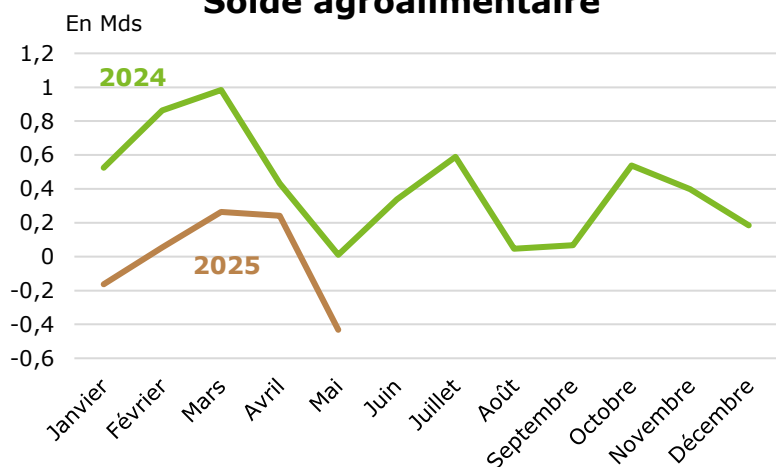
Ciseau des Prix



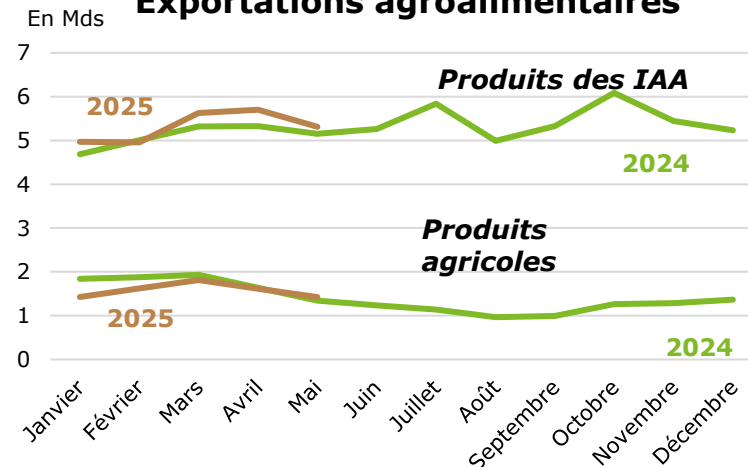
Evolution des prix



Solde agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mds)	Mai	Cum 5 mois
2024	0,011	2,815
2025	-0,432	-0,035